



# Filière C.A.P.A. par apprentissage

## Productions agricoles - utilisation des matériels

Productions végétales ou productions animales

### Objectifs

- Acquérir des savoir-faire pour devenir un ouvrier qualifié polyvalent capable d'assurer l'exécution des tâches décidées par le chef d'exploitation agricole.
- Avoir les connaissances techniques nécessaires à la compréhension de son travail.

### Conditions d'accès

- Admission des jeunes entre 16 et 25 ans. Les élèves sortant d'une classe de 3<sup>e</sup> n'ont pas d'obligation d'âge minimum. Un entretien de motivation avec l'établissement est souhaitable. L'inscription définitive dépend de la signature d'un contrat d'apprentissage.

### Organisation

- Le cycle de formation se déroule sur 2 ans. La présence des apprentis au centre de formation est obligatoire à raison de 13 semaines par année scolaire. Le reste du temps, les apprentis travaillent chez un maître d'apprentissage. L'horaire hebdomadaire est de 35 heures (au centre ou en entreprise).

### Parcours de formation au centre

- Le référentiel de formation comprend 8 unités capitalisables (U.C.) Le tableau ci-dessous donne les horaires hebdomadaires moyens.

#### ☑ Modules d'enseignement général

UC 2 : Mathématiques	4 h
UC 4 : Expression, communication (français)	4 h
UC 51 : Sciences humaines et sociales, instruction civique	3 h
UC 7 : Education physique et sportive	2 h

#### ☑ Travail personnel

4 h

#### ☑ Modules techniques

UC 52 : Technique professionnelle, rapport de stage	2 h
UC 12 : Technique professionnelle à dominante pratique (fiche de tâche évaluée par le maître d'apprentissage)	3 h
UC 11 : Technique professionnelle à dominante théorique	10 h

#### ☑ Module spécifique

UCARE (unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi) : entretien du matériel	3h
--	----

### Examen

- L'attribution du CAPA dépend de la réussite aux épreuves des 8 UC réparties sur l'ensemble de la formation. Il n'y a pas d'épreuves terminales.
  - Taux de réussite : 77% (moyenne sur 3 ans).

### Débouchés, poursuite d'études

- Vie active :
  - Emploi d'ouvrier qualifié au sein d'une entreprise de travaux agricoles ou d'une exploitation.
- Poursuite d'études :
 

Pour les apprentis ayant eu de bons résultats au CAPA et ayant manifesté une motivation pour une poursuite d'études :

  - Filière BEPA Conduite de productions agricoles, spécialité « Productions animales » ;
  - Filière BEPA Agroéquipement ;
  - Brevet professionnel de niveau IV « Responsable d'exploitation agricole » pour permettre l'installation avec aides de l'État.

